

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN.

POUVOIRS : Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre HERVÉ

Objet de la Délibération
n°2023-075

Date de la convocation et d'affichage : 30 juin 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 4 juillet 2023 :

- *Choix de l'entreprise pour l'installation d'un bâtiment modulaire à usage de vestiaires de Foot à Dolo*

La commission d'appel d'offres réunie le 4 juillet 2023 à 10h a décidé, sur avis de Mme Lescouarch de l'ADAC, chargé du rapport d'analyse des offres, de retenir, pour la fourniture et mise en place d'un ensemble de bâtiments modulaires pour les vestiaires sportifs du stade de football de Dolo ainsi que la constitution du dossier de permis de construire réglementaire : l'offre de l'entreprise SOLFAB pour 124 888€ HT.

Le Conseil Municipal valide la décision de la commission d'appel d'offres de retenir l'offre de l'entreprise SOLFAB pour 124 888€ HT et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Le secrétaire de séance, M. Jean-Pierre HERVÉ



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

